

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le Lundi 6 Juillet 2020 à 20H15**, salle des fêtes de Lumes selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès-Verbal du 18/06/2020
- Compte Administratif 2019
- Compte de Gestion 2019
- Affectation des résultats
- Budget Primitif 2020
- Devis divers
- Informations et courriers divers
- Questions diverses

**Le Maire,
Olivier PETITFRERE**

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle des Fêtes **le Lundi 6 Juillet 2020 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES – Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ – Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE – Laurent NICLOUX – Olivier PETITFRERE.

Mesdames Murielle AMBERT – Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ – Peggy GUILLON – Ludivine RIVIERE – Annick THELIER.

Absente excusée : Madame Pascalie LAUX qui donne pouvoir à Madame Annick THELIER

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention de fonctionnement 2020 au C.C.A.S. de Lumes
- autorisation de signature pour cession de fonds de commerce (crèche)

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire précise que toutes les décisions prises ce jour ont été discutées lors de la réunion préparatoire du 2 Juillet 2020.



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 18 Juin 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Eric DEREGARD est élu Président de séance.

Monsieur Eric DEREGARD présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2019 du Service Général.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Service Général qui présente :

- Un excédent d'investissement de 356 108,01 €
 - Un excédent de fonctionnement de 278 989,99 €
- Ce qui donne un résultat excédentaire de 635 098,00 €

Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence.


DELIBERATION

COMTE DE GESTION 2019 – SERVICE GENERAL DE LA COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal, ayant constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Service Général de la Commune étaient identiques, acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 établi par les Services de la Perception.


DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le résultat comptable de 2019 de la Section d'Investissement de - 88 522,13 € ,

Vu le résultat antérieur de + 444 630,14 €,

Vu l'état des reports des dépenses d'investissement de 335 685,56 €,

Vu l'état des reports des recettes d'investissement de 0,00 €,

Le résultat corrigé est de 20 422,45 €,

Vu le résultat comptable de 2019 de la Section de Fonctionnement de + 278 989,99 €,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les informations sur le Service Général, et au vue du Compte de Gestion 2019, décident à l'unanimité :

- De reporter l'excédent d'investissement à l'article 001, soit la somme de 356 108,01 €
- D'affecter à l'article 1068, la somme de 278 989,99 €
- D'inscrire à l'article 002, la somme de 0,00 €


DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2020 – SERVICE GENERAL DE LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance des différentes propositions formulées sur le Budget Primitif 2020 du Service Général, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent chapitre par chapitre, les propositions du budget ainsi formulées et constatent l'équilibre :

- de la Section de Fonctionnement à la somme de 1 124 134,55 € tant en recettes qu'en dépenses.
- de la Section d'Investissement à la somme de 1 123 369,38 € tant en recettes qu'en dépenses.



DELIBERATION

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 – C.C.A.S. DE LUMES

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000,00 € au C.C.A.S. de Lumes.



DELIBERATION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE PAR LA SAS LES PETITS D'HOUMES

Après avoir entendu les explications de M. PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer auprès de Maître Benjamin COEURLOT, notaire à Nouzonville, une procuration afférente à la cession de fonds de commerce situé 5 Rue de l'Eglise à Lumes.

DEVIS DIVERS



DELIBERATION

DEVIS DE LA SARL LA GRAND RUELE – TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LA LEUPIERRE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de la SARL LA GRAND RUELE pour un montant de 3 360,00 € TTC concernant les travaux de voirie du Chemin de la Leupierre à Lumes.



DELIBERATION

DEVIS DE L'ARTISAN COUVREUR – COURONNEMENTS DE CHEMINEE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de L'Artisan Couvreur pour un montant TTC de 3 030,00 € concernant la protection et la mise en sécurité de deux couronnements de cheminée double sur le bâtiment de l'école maternelle de Lumes.

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Conseil d'Ecole du 30 juin : malgré les contraintes liées au COVID-19, les enseignants sont satisfaits de leur organisation durant le confinement : cours à distance, vidéo, ... Au 23 juin, environ 93 % de présence au sein de l'école. Avant la reprise officielle du 1^{er} septembre, la directrice d'école, Hélène BERKACHE, proposera des cours de soutien à 7 élèves volontaires de

CM1 et CM2. A la rentrée de septembre 2020, l'école de Lumes accueillera 133 élèves, soit une moyenne de 26 enfants par classe.

- Accueil de Loisirs : ouverture durant 3 semaines au mois de juillet. Organisation difficile entre la situation sanitaire actuelle et les protocoles d'ouverture. Peu de fréquentation d'où une moyenne de 4 petits (3 à 6 ans) par jour et 12 grands (7 à 12 ans) par jour. Activités difficiles à organiser (pas de sorties en bus). Contact a été pris par mail avec les associations lumichonnes (foot, pétanque, badminton et musique) pour qu'elles proposent des ateliers découvertes.
- Logement communal : elle a RDV cette semaine avec une entreprise pour établir un diagnostic d'humidité dans un logement communal au 1^{er} étage de l'école maternelle.

Eric DEREGARD :

- Demande qu'une bande, autour du terrain jouxtant le city parc et le skate parc, soit labourée afin d'éviter une éventuelle arrivée de caravanes (comme il y a 2 ans). Jean-Pol LEDOCQ propose de contacter un agriculteur qui pourrait faire ce travail.

Monsieur le Maire :

- Un courrier a été envoyé à la DIRN pour étudier la sécurisation de la traversée des bretelles d'autoroute en provenance et en direction de Sedan
- Il a contacté Mme HARTWICH qui envisage de faire démolir son cabanon situé Rue de Nouvion mais le coût demandé par l'entreprise de démolition est trop élevé (présence d'amiante). Monsieur le maire va la recontacter.
- Un courrier a été envoyé à quelques habitants de l'entrée du Lotissement le Val Fleury (côté Chemin dit de l'Etang) concernant les dépôts de déchets verts dans le fossé. Une déchetterie est à disposition à côté du stade.
- Il va prendre contact auprès du service de l'eau d'Ardenne Métropole afin de demander une réfection correcte de l'enrobé des plaques d'égout situés Rue de Nouvion.
- Il lui a été relaté, suite à un enterrement, que le cimetière a besoin d'un entretien. Annick THELIER s'est occupée de contacter l'entreprise de désherbage.
- Signale un problème sur un des 2 panneaux d'entrée d'agglomération. En effet, un panneau signale 30 km/heure sur l'ensemble de l'agglomération alors que le second signale 30 km/heure dans les lotissements. Il demande à la commission « cadre de vie » de remédier à ce problème.
- Signale qu'un habitant lui a fait part de son mécontentement quant au stationnement saisonnier d'une caravane sur le trottoir Rue de Nouvion. A la rentrée de septembre, un arrêté municipal sera pris pour réglementer ce type de stationnement.
- Un conseil municipal aura lieu ce vendredi 10 juillet à 20 h15 pour la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (date imposée par la Préfecture).

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de :
 - M. Michel CASSART
 - M. et Mme Gérard DUBOIS
 - Mme Francine BOURGEOIS
- Lecture du courrier de M. Claude POTET (remis par M. Guillaume MALHERBE, référent de secteur) qui demande diverses interventions sur la voirie au Lotissement de La Joie de Vivre.
- Lecture du courrier de la mairie de Saint-Laurent désignant les 3 jurés d'assises tirés au sort parmi la liste électorale de la commune de Lumes. Ces personnes sont susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises des Ardennes en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Demande à chaque élu de lui indiquer, rapidement, par mail : leur absence pour cet été – s'ils sont candidats pour les élections sénatoriales – s'ils seront présents à la réunion de conseil du 10 juillet (afin de planifier, suite à cette réunion, une visite des bâtiments concernés par des travaux).

Annick THELIER relate un problème de carrelages dans un logement communal.

FIN DE SEANCE

La date du prochain conseil est fixée au Vendredi 10 Juillet 2020 à 20h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance


Eric DEREGARD



Le Maire,


Olivier PETITFRERE